

60178

COMMUNE DE CHESEAUX - NOREAZ

DELIMITATION DE L'AIRE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

(dans le cadre de la procédure de légalisation
du plan général d'affectation)

SITUATION 1 : 1000

CHABLE — PERRON

Pour approbation :
L'inspecteur forestier
du 8ème arrondissement

Pailly, le 25 AVR. 1994

Perron

Soumis à l'enquête publique
du 10.5.94 au 10.6.94

Au nom de la municipalité :

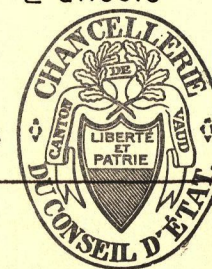
Le Syndic *[Signature]* La Secrétaire *[Signature]*

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 26 AVR. 1995

Yverdon-les-Bains, le 11 février 1994

L'atteste le Chancelier :

F. PILLOUD & A. RUDAZ, ingénieurs géomètres officiels



[Signature]

Folio 33

